

# La Sentinelle

## Quotidien socialiste

### La folle aventure

Décidément, les Vaudois sont des gens bien à part. Impulsifs, alliant une sorte de résignation philosophique à des montées de colère, ils semblent vouloir continuer à nous rappeler à la fois qu'ils ont du sang de bourgnon dans les veines et qu'ils supportèrent pendant près de deux siècles et demi les baillifs de Berne.

On se souvient de leur emportement lors de la Convention du Gothard. Cela ne les empêcha pas de renvoyer M. Bonjour, qui la vota, à Berne et de n'y point envoyer M. Schœpfer qui avait été l'âme de la protestation.

Cela symbolise bien leur allure politique qui a quelque chose de naïf, d'élémentaire, d'original et de colérique.

Le malheureux incident de Lausanne vient de donner un nouvel exemple de cette puerilité politique. On dirait des enfants mêlant la naïveté à une ardeur éphémère capable de monter au plus haut degré.

Il n'est pas étonnant dès lors que de cet étrange pays nous soit venue la plus drôle, la plus amusante, la plus renversante, la plus ahurissante, la plus cocasse des initiatives qui se puissent concevoir.

Quelques amis radicaux ont eu la courtoisie de ne pas éclater de rire et d'en parler avec quelque sérieux. Mais à part cela c'est un sourire railleur dans toute la Suisse. Les catholiques viennent eux aussi de faire savoir que cette mauvaise plaisanterie avait assez duré et que l'initiative vaudoise ne méritait pas les frais d'impression des formulaires.

Les radicaux de Nyon ont pris au sérieux une certaine philippique d'un petit seigneur-terrien du pays, le lieutenant-colonel Yersin.

Celui-ci, lors de la campagne électorale qui le fit aller à Berne, avait prononcé un pathétique discours contre les réfractaires.

Naine gênait un peu les paisibles habitants des bords du Léman et troublait le plaisir sacré entre tous qu'ils éprouvent en leur « tournée de caves ». Il fallait se débarrasser de cet homme qui profilait sa robuste silhouette et l'ombre de ses moustaches dans le Palais fédéral, qui y secouait la torpeur bourgeoise et y faisait rouler les menaçants échos de la voix populaire.

Depuis qu'il était au Conseil National, les représentants vaudois y avaient perdu la douce quiétude et le somnolent bien-être qu'ils y éprouvaient.

Il fallait l'en chasser!

Seulement, comme la mâle parole de M. Yersin risquait le fiasco au pays de Neuchâter, nos bons Vaudois se résolurent d'appeler à leur aide toute la Confédération pour chasser Naine des Chambres: Tessinois, Grisons, Thurgoviens, tous, tous, couvriraient de noms des feuilles de pétition, l'enverraient aux Chambres qui devraient s'en occuper longuement, nommer une commission, délibérer, voter, puis enfin soumettre l'affaire au peuple. On aurait alors vu ce spectacle inénarrable, plus de sept cent mille citoyens appelés à se prononcer pour savoir si Charles Naine aura encore le droit de venir se faire rappeler à l'ordre par M. Bonjour qui vota la Convention du Gothard.

C'eût été le plus grand triomphe de notre camarade et la plus flatteuse appréciation de sa valeur!

Il n'y a que les radicaux de Nyon et la « Revue » de M. Bonjour pour avoir des idées aussi cocasses.

L'affaire des deux colonels est venue tirer d'affaire les amis politiques des radicaux de Nyon et de la « Revue ». Après l'affaire de Wattenwyl et Egli, leur a-t-on dit, votre affaire n'aura pas de succès.

La « Gazette des carabiniers » elle-même (Rédacteur MM. Gamma d'Altdorf et Ariste Robert de La Chaux-de-Fonds), écrit, à moitié mélancoliquement et à moitié ironiquement:

*O ironie du sort! On était justement occupé en Suisse romande de chasser deux réfractaires antimilitaristes de leur siège de conseiller national. Et voici que deux colonels viennent et leur aident à se tirer d'embarras.*

Mais non, messieurs les carabiniers, ce sont vos amis qui sont tirés d'embarras, car ils trouvent une excellente excuse pour se retirer de leur folle aventure.

Le parti radical, décidément, a des soucis démocratiques étranges!

E. P. G.

### L'Affaire de l'Etat-major général

#### Le Conseil fédéral refuse de convoquer les Chambres

On mande de Berne à la « National Zeitung » que la requête adressée par le Comité directeur du Parti socialiste suisse au Conseil fédéral, pour lui demander la convocation de l'Assemblée fédérale, en session extraordinaire, à la suite de l'affaire Egli de Wattenwyl, a été écartée par le Conseil fédéral, dans sa séance de samedi.

### Pour la convocation de l'Assemblée fédérale

Dans une assemblée convoquée à Vevey, par le Grutli romand, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité et adressé au Conseil fédéral:

« Les citoyens veveysans réunis en assemblée populaire le 25 janvier 1916, au nombre de plus de trois cents, invitent les autorités compétentes à prendre les mesures utiles pour la convocation d'urgence des Chambres fédérales dans le délai le plus rapproché. »

#### Une protestation

Seize citoyens suisses, membres de l'Union chrétienne de Boudry ont voté la protestation suivante: « Profondément affligés par la faiblesse des autorités fédérales et leur incapacité de remettre à l'ordre nos chefs militaires, nous réclamons la punition immédiate des coupables et déclarons vouloir travailler, s'il le faut, par tous les moyens, à empêcher la prochaine mobilisation, tant que l'assurance n'aura pas été donnée à nos soldats qu'en Suisse tous les citoyens sont égaux devant la loi. »

« Ces citoyens espèrent que leur protestation trouvera de l'écho dans tout le pays et que satisfaction nous sera enfin donnée. »

#### Questions

La « Zurcher Post » pose les questions suivantes:

1. M. Langie (le cryptographe de l'Etat-major qui a déchiffré les documents russes) n'a-t-il pas dénoncé, dans toutes les formes, l'Etat-major suisse à l'ambassade d'une puissance belligérante par deux lettres anonymes?

2. M. Secrétan n'était-il pas d'accord avec cette dénonciation?

3. M. le colonel de Wattenwyl n'était-il pas chef de l'Etat-major du colonel divisionnaire Köchlin, quand, en automne 1907 ou 1908, le colonel divisionnaire Secrétan, son adversaire dans les manœuvres, a recueilli ses lauriers?

La « Berner Tagwacht » trouve que ces questions n'ont rien à faire avec la culpabilité des deux colonels inculpés et que c'est une entreprise plutôt enfantine que de vouloir distraire l'intérêt public de l'affaire Egli de Wattenwyl par des questions pareilles.

### Autour du blocus

On peut recommander à M. Frédéric Masson qui s'obstine à déclarer que l'Allemagne se ravitaile principalement par la Suisse la lecture de la « Morning Post » du 18 janvier.

Dans une lettre de Washington adressée au journal londonien, M. Masson trouvera tout un ensemble de chiffres récemment publiés par les autorités des Etats-Unis et de nature à renseigner belligérants et neutres sur les véritables fournisseurs des Empires centraux.

M. Masson apprendra par exemple que, pendant les dix premiers mois de 1913, les Etats-Unis ont expédié douze millions de boisseaux de blé en Allemagne et pendant la même période en 1915 seulement 15,000 boisseaux.

Mais alors que la quantité de blé envoyée en 1913 à ces pays neutres: Hollande, Norvège, Suède et Danemark était de 19 millions de boisseaux, elle a atteint l'an dernier plus de cinquante millions de boisseaux.

Le tableau des autres exportations nord-américaines n'est pas moins instructif.

Alors qu'en 1913 l'Allemagne importa des Etats-Unis six millions de boisseaux de maïs, elle en a seulement importé 15,000 l'an dernier. Mais l'importation danoise en maïs s'est élevée pendant le même laps de temps de 4,750,000 boisseaux à onze millions, celle de la Hollande de 6,900,000 à 11,600,000.

Passons au tableau des exportations en farine, lard, coton et chaussures. En 1913, la Hollande importait 708,000 barils de farine, en 1915 un million 300,000. Les autres pays neutres du Nord ont vu leur importation de farine monter de 709,000 barils en 1913 à 3,800,000 barils l'an dernier. La rubrique chaussures n'est pas moins révélatrice. En 1913, l'Allemagne achetait aux Américains 471,000 paires de chaussures, en 1915 pas une seule paire.

Mais alors qu'en 1913 les neutres achetaient aux Etats-Unis 462,000 paires de chaussures, ils en achetaient 4,800,000 en 1915.

En 1913, les Etats-Unis envoyaient en Allemagne 1,700,000 balles de coton et en 1915 seulement 194,000; mais les expéditions de coton américain aux pays neutres se sont élevées pendant la même période de 53,000 balles à 1,100,000.

Que pèsent en regard de ces révélations vraiment stupéfiantes les douze poulets que les marchands de comestibles bâlois ont pu expédier de l'autre côté du Rhin? On sait maintenant où se produisent les fuites. Les chiffres officiels publiés par le gouvernement de Washington prouvent avec une évi-

dence aveuglante que, depuis le commencement de la guerre, la complicité ou l'incurie du Foreign Office britannique a permis à l'Allemagne d'importer par l'intermédiaire des neutres du Nord une quantité de marchandises américaines supérieure à celle qu'elle importait en temps de paix.

### Quel était le prix de la vie en 1915

La Société suisse des Coopératives de Consommation a établi de nouveau les prix des aliments de première nécessité. Et cela en date du 1<sup>er</sup> décembre 1915. Le bureau de la statistique économique de la « Ligue contre le renchérissement du prix de la vie » a commenté les chiffres qui lui ont été ainsi fournis. Cette étude a fait l'objet d'un fort beau travail de notre camarade Lorenz, adjoint au Secrétariat ouvrier, et nous en extrayons quelques-uns des chiffres les plus importants.

Quand on calcule les besoins d'une famille composée de deux adultes et de trois enfants de moins de 10 ans, pendant la durée d'une année, et quand on compare les chiffres de quelques périodes, voici le tableau auquel on arrive:

	en Juin 1914	en Sept. 1915	en Déc. 1915
Lait et produits du lait	330.92	355.78	380.94
Graisses comestibles et huiles	40.55	50.45	58.65
Céréales	215.19	296.95	295.57
Fruits à cosses	9.50	15.31	12.40
Viande	199.28	245.77	245.52
Oeufs	40.-	60.-	76.-
Pommes de terre	35.-	30.-	40.-
Sucre et miel	38.08	45.41	52.05
Divers aliments	36.44	38.50	38.64
Aliments, au total	944.96	1138.17	1194.77
Divers articles d'usage	98.67	117.38	120.40
Dépenses de famille, au total	1043.63	1255.55	1315.17

Ainsi les dépenses ont monté en une année et demie de fr. 1043.63 à fr. 1315.17, soit de fr. 271.54 ou 26 %. Depuis septembre 1915, seulement, la vie a augmenté de fr. 59.62, soit 4,7 %.

Depuis le commencement de la guerre, le prix de la vie a été ce que voici:

	100 fr. en Juin 1914	100 fr. en
1 <sup>er</sup> juin 1914	100.-	100.-
1 <sup>er</sup> septembre 1914	102.60	107.12
1 <sup>er</sup> décembre 1914	107.30	112.13
1 <sup>er</sup> mars 1915	114.-	118.36
1 <sup>er</sup> juin 1915	118.60	123.10
1 <sup>er</sup> septembre 1915	120.30	125.55
1 <sup>er</sup> décembre 1915	126.-	131.57

Le prix de la vie n'est pas le même dans toutes les régions de notre pays. Les chiffres récoltés en 1915 ont montré des différences assez grandes. Quel est le prix de la vie pour une famille pendant une année en prenant comme base les chiffres que nous avons donnés plus haut:

Cantons. Régions économiques	100 fr. en Juin 1914	100 fr. en
Suisse primitive	1022.29	1253.20
Neuchâtel et Jura	1002.26	1278.45
Argovie, Soleure, Bâle	1030.55	1287.84
Thurgovie, Schaffhouse	1038.64	1296.32
Tessin et Mesocco	1041.43	1306.16
Fribourg	960.49	1308.78
St-Gall, Appenzell, Glaris	1062.92	1311.65
Berne (sans le Jura)	1014.70	1313.32
Genève	970.92	1315.13
Suisse (moyenne)	1043.63	1315.17
Zoug, Lucerne	1068.27	1331.46
Vaud	1034.37	1336.12
Valais	1041.52	1337.22
Zurich	1066.61	1344.87
Grisons	1093.03	1388.43

Là où la vie est le moins chère au début de décembre, c'est dans la Suisse primitive, avec fr. 1253.20. Là où elle coûte le plus, c'est dans le canton des Grisons, avec fr. 1388.43. Il y a même une différence de 10,8 % entre le maximum et le minimum.

Depuis le commencement de la guerre, les cantons les plus frappés sont ceux de Fribourg et de Genève, où l'augmentation du prix de la vie est de 33 % en moyenne. Les autres régions de la Suisse ne s'écartent pas beaucoup de la moyenne.

Ce qu'il est intéressant de connaître aussi c'est la façon dont le renchérissement se répartit sur les différents groupes d'articles. Voici quelques chiffres:

	Dépenses en plus	Répartition de l'augmentation en %
Lait et produits du lait	50.02	18,4
Graisses comestibles	13.10	4,8
Céréales	76.24	28,1
Fruits à cosses	7.04	2,6
Viande	46.24	17,0
Oeufs	36.-	13,2
Pommes de terre	5.-	1,8
Sucre et miel	13.97	5,1
Divers aliments	2.20	0,9
Div. art. de consommation	21.73	8,0
Total	271.54	100,0

Ainsi donc, c'est le pain et les céréales qui ont le plus augmenté; puis vient le lait et ses produits, en troisième ligne seulement les œufs, etc.

Quand on veut commenter ces chiffres, il est un point cependant qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que le renchérissement a été partiellement annulé par une diminution sensible dans le mode de vivre.

Toutefois les quantités indiquées par nous pour l'usage d'une famille normale sont si petites, qu'une limitation des conditions de vie n'a pas d'autre signification qu'une diminution sensible de la qualité de l'alimentation.

### NOUVELLES SUISSES

#### Les incidents de Lausanne

Jusqu'à 9 heures et demie du soir, samedi, la ville était absolument tranquille. Dans les rues, surtout sur le Grand-Pont, on remarquait de nombreux promeneurs. La surveillance générale est faite par les agents de la police locale. Les troupes sont restées à la caserne.

Mise sur pied. — Est de nouveau levée, par arrêté du Conseil fédéral du 27 janvier, la compagnie II (élite sans landwehr) des boulangers pour le lundi 28 février, à 9 heures du matin à Fribourg.

Accident d'aviation. — On mande de Muri, (Argovie) qu'un avion militaire qui se rendait de Dubendorf à Lucerne et avait atterri à Muri est entré en collision avec un arbre en reprenant son vol et a été fortement endommagé. Il a dû être démonté. Les occupants de l'appareil, un adjudant sous-officier et un observateur, n'ont eu aucun mal.

Notre coton. — Le « Bund » dit qu'il se confirme que la France a autorisé l'exportation de seize mille balles de coton entreposées au Havre et à Boulogne, et destinées à la Suisse. Il reste encore à régler la question du transport. On espère que l'expédition de ces balles de coton pourra commencer au début du mois de février.

La gestion de 1915. — Le Conseil fédéral publie son rapport sur la gestion de 1915. Au cours de cette année, le Conseil fédéral a tenu 128 séances (en 1914, 155) dans lesquelles il a liquidé 3060 tractanda (1914, 6392).

Le nombre des documents publiés par le Conseil fédéral, s'élève à 3773 (1914, 10079). Le nombre des documents reçus a été de 8205 (1914, 9005).

Pendant l'exercice écoulé, il a été présenté aux Chambres fédérales neuf postulats nouveaux, six postulats ont été liquidés; il en reste 58 à liquider.

Fonds de secours. — Le Conseil fédéral a décidé de faire aux cantons un nouveau versement sur le fond de secours, au montant de 5 cent. par tête de population. Cette somme doit être répartie selon le principe du lieu de domicile et les cantons sont libres d'accorder aussi des secours à des familles étrangères établies en Suisse, et qui, se trouvant dans la misère, se sont adressées aux autorités suisses pour demander des secours.

Caisse nationale d'assurance-accidents. — Dans sa session des 25 et 26 janvier 1916, le conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne, a approuvé en première lecture le tarif des primes de l'assurance obligatoire des accidents professionnels.

Les salaires sur la ligne du Gothard. — Le cartel des associations du personnel des chemins de fer fédéraux a décidé de faire encore une fois des démarches auprès du Conseil fédéral en vue de sauvegarder le principe des traitements et salaires maxima du personnel de l'ancienne compagnie du Gothard.

Faux billets de banque. — La banque nationale suisse apprend de Milan que de faux billets de banque de 500 lires de la Banque italienne circulent en ce moment en nombre assez considérable. Ces billets sont reconnaissables à la qualité du papier, à l'impression des numéros et au médaillon rouge.

Il convient d'être prudent dans l'acceptation des billets de 500 lires.

ARGOVIE. — Pas de carnaval. — Le Conseil d'Etat a interdit, en raison des temps critiques, toute mascarade, bal, feu d'artifices et autres réjouissances.



ces publiques de carnaval, à l'exception des danses publiques du 5 mars prévues par la loi.

**BERNE.** — *Grave accident d'automobile.* — Vendredi, un camion automobile a tamponné et blessé grièvement une femme qui passait sur la place Bubenbergh, à Berne. La victime, qui a eu les deux jambes fracturées, a été transportée d'urgence à l'Hôpital de l'île.

**ZURICH.** — *Pas de bals masqués.* — Le Conseil d'Etat a décidé de n'autoriser, pendant le carnaval, aucun bal masqué. Il est également défendu d'organiser des cortèges et de se masquer dans les rues.

— *Les jeux de hasard.* — La direction de police et justice du canton de Zurich a ordonné que tous les restaurateurs résidant dans le canton de Zurich qui tolèrent dans leurs établissements l'exploitation de jeux de hasard soient signalés à la direction des finances, qui leur adressera un avertissement sous menace de retrait de la patente. La police prendra contre les joueurs des mesures telles que expulsion, mise sous tutelle, internement dans une maison de correction, etc.

**VAUD.** — *Incendie de l'exposition Burnand.* — Hier matin, un incendie s'est déclaré dans la salle de la Grenette, à Lausanne, où se trouvait une exposition de tableaux du peintre Eugène Burnand. Parmi les toiles se trouvait celle du « Labour dans le Jorat ». Cette exposition qui devait rester ouverte jusqu'à la fin de février attirait journellement un nombreux public.

Presque toutes les toiles exposées ont pu être sauvées, sauf celle du « Labour dans le Jorat » dont on ne retrouva que quelques débris.

Le peintre Eugène Burnand, qui se trouvait à Moudon, a été avisé télégraphiquement. Il s'est immédiatement rendu à Lausanne.

La maison a pu être préservée.

## JURA BERNOIS

**SAINT-IMIER.** — *Conseil général.* — Une séance de ce Conseil aura lieu ce soir, lundi, à 8 h. et quart au Buffet de la gare, salle du 1<sup>er</sup> étage.

Aux tractanda figurent : 1. Assermentation des nouveaux conseillers. 2. Nomination du bureau. 3. Nomination des vérificateurs des comptes. 4. Affaires scolaires. 5. Imprévu. La séance est publique.

— *Théâtre.* — Demain soir, mardi 1<sup>er</sup> février, au Casino, la troupe Roger Guyot de Lausanne nous donnera la pièce « Mon bébé », jouée tant de fois déjà à Lausanne et qui à chaque représentation remportait un succès toujours grandissant.

**ST-IMIER.** — *Fanfare ouvrière.* — Les ouvriers sachant ou désirant faire de la musique sont priés de se présenter vendredi 5 février, à 8 heures et demi, au local, Erguel, 1<sup>er</sup> étage. *Le Comité.*

## Conseil général

de la Commune de la Chaux-de-Fonds

Séance du 29 janvier 1915, à 5 h. du soir

Présidence de Charles Schurch, président.

Tous les conseillers sont présents.

### Réélection de deux commissions

L'ordre du jour appelle la réélection des Commissions de l'école des travaux féminins et de l'école ménagère.

Sont élus membres de la première de ces commissions, au premier tour : Mmes L. Jacot-Comtesse, par 24 voix ; H. Fehr-Etienne (22) ; S. Leuzinger-Benoît (22) et M. A. Matthias (21), pour le groupe radical ; — Mmes Jetter-Ruedin (23), Robert-H. Borel (22) et M. Charles Kocher (23) pour le groupe libéral ; — les candidats socialistes obtiennent : Mmes Edouard Stauffer (18) ; Kocher-Sirone (18) ; Jules Wolff (18) ; Auguste Rosselet (15), Arnold Alber (17), et M. Albert Tripet (18).

Au second tour, tous les candidats socialistes sont élus, sauf Mme Arnold Alber. Paul Graber fait remarquer que radicaux et libéraux profitent de cette réélection pour modifier en leur faveur le nombre des membres auquel le parti socialiste a droit. De 6 qu'il devrait avoir, on ne lui en laisse que 5. Cela est pour le moins étrange.

Sont élus membres de la Commission de l'école ménagère : socialistes, Mmes Baumann-Jeanerret (25), Alice Brandt (25), Paul Graber (21), Francis Junod (25), Ernest Robert (25) et M. Louis Schelling (25) ; radicaux, Mmes A. Pilet-Sengstag (22), E. Pillonel-Maire (21), MM. Paul Borel (21) et Ed. Wasserfallen (21) ; libéraux, Mmes Montandon-Calame (21), Kocher-Brodmann (21) et M. Paul Buhler (21).

### Orphelinat communal

Le Conseil procède ensuite à la nomination du Comité de direction de la fondation « Orphelinat communal » :

Sont élus : socialistes : Armand Sandoz (22), Fritz Bachmann (22), Justin Stauffer (23) ; radicaux : MM. Eugène Kohler (22), et Paul Jaquet (22), obtient des voix, M. Edouard Tissot (20) ; libéraux : MM. Emile Jeanmaire (21) et A. Robert-Nicoud (23).

Ici, c'est donc un radical qui reste sur le carreau. Cela provient-il d'un réveil de conscience des libéraux ? En attendant, la stupeur se lit sur bien des visages ; les radicaux n'en reviennent pas !

### Nominations

En remplacement de M. Georges Maire, démissionnaire, notre camarade Hermann Guinand est nommé membre de la Commission des finances, par 26 voix.

En remplacement de M. Louis Perrin-Jeanerret, démissionnaire, M. Jean Humbert fils (lib.) est nommé, par 34 voix, membre de la Commission des écoles d'horlogerie et de mécanique, après une remarque de Numa Robert-Waelti, qui fait observer que cette commission a surtout besoin d'un

mécanicien, les membres horlogers étant déjà assez nombreux.

### Confirmation d'anciennes commissions

Le Conseil entend ensuite une communication du Conseil communal relative à la suppression ou à la confirmation d'anciennes commissions du Conseil général.

M. Mosimann, président du Conseil communal, rapporte. Dans la précédente période administrative, les commissions suivantes avaient été nommées : a) commission pour la révision du règlement organique de la Commission scolaire ; b) commission chargée d'examiner les réclamations concernant les impôts arriérés ; c) commission chargée d'étudier le renouvellement du mobilier scolaire ; d) commission chargée de rapporter sur la création d'une maternité ; e) commission chargée de l'étude de la construction d'un second grand canal collecteur, enfin f) commission des maisons communales.

Il s'agit de savoir si le nouveau Conseil général veut confirmer ces commissions ou les supprimer.

La discussion générale est ouverte.

Le Conseil communal ne donne pas de préavis concernant la première.

M. Matthias propose de surseoir à sa nomination, le Conseil scolaire ayant décidé de laisser à la Commission scolaire le soin de revoir son règlement organique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Quant à la commission des impôts arriérés, M. Vaucher, directeur des finances, lit une lettre du Conseil d'Etat, signée par le chef du département cantonal de l'intérieur, qui la déclare illégale.

Avant la guerre, cette commission avait décidé de convoquer tous les contribuables arriérés pour les inviter à prendre des engagements. Mais lorsque la guerre survint, son travail fut suspendu. M. Vaucher propose de ne pas la maintenir.

Paul Graber. Si la lettre du département de l'intérieur enlève à la commission le droit de se prononcer sur les cas qui peuvent lui être soumis, elle ne lui ôte pas celui de faire des propositions. Cette commission est d'autant plus importante que la situation de notre commune est anormale, comme étant une de celles qui ont été le plus frappées par la crise. Une chose est certaine, c'est que cette commission devrait continuer à exister comme consultative ; elle allégerait le travail du Conseil communal. Il faudrait, d'autre part, faire un effort pour que les contribuables en retard disparaissent.

M. le Dr Monnier croit qu'on demande à la Commission un travail énorme qu'elle ne peut fournir.

M. Vaucher fait remarquer qu'à La Chaux-de-Fonds, les contribuables sont moins bien disposés qu'ailleurs à payer leurs contributions (11) Il est impossible de faire rentrer toutes les contributions en retard ; il y aura toujours un déchet. Dans la situation actuelle, une commission n'aurait rien à faire.

M. Scharpf propose de la décharger de son mandat, le Conseil d'Etat n'a-t-il pas dit qu'elle constituait une énormité juridique.

Paul Graber : M. Vaucher a lancé une affirmation hasardeuse en disant qu'on ne pourra pas faire disparaître les retardataires. Or, chaque année, on constate que la situation s'améliore, que le nombre de ces retardataires diminue. Comme il s'agit aussi d'une question de droit de vote, le rôle de cette commission peut donc être très important. — Graber répond à M. Scharpf que le Conseil d'Etat qui a violé la loi (dernières élections communales) est bien mal placé pour parler d'énormité juridique.

Ch. Frank : Il serait intéressant qu'on nous dise combien le travail de la commission a fait rentrer de fonds dans la caisse communale. La commission arriverait à des résultats heureux, si elle s'occupait de chaque cas intéressant et entendait les contribuables. Elle a sa raison d'être non seulement pour rétablir des citoyens dans leur droit de vote, mais dans l'intérêt de la caisse communale.

Maurice Maire n'est pas de l'avis de M. Vaucher. La commission lui paraît utile. Le travail effectif pourrait être fait par les bureaux de la Commune, mais avec la collaboration de la commission.

Georges Dubois, qui a été président de cette commission, trouve qu'elle n'a plus sa raison d'être. Il est impossible de poursuivre certains contribuables, dans la situation actuelle et, juridiquement, on ne peut pas établir une commission administrative en dehors du Conseil communal.

Fritz Eymann n'est pas d'accord avec le préopinant. Le point principal, c'est qu'on prive quantité de citoyens de leur droit de vote. Il vaut mieux que ce soit des membres du Conseil général qui examinent les cas, impartialement qu'une seule personne du dicastère des finances déjà surchargée de travail. C'est précisément maintenant que nous traversons une période difficile que la situation des contribuables mérite d'être vue de très près. Et peut-être bien qu'en examinant les cas séparément, on arriverait à constater qu'on prive injustement beaucoup de citoyens de leur droit de vote. Même s'il ne s'agissait que d'un préavis, celui-ci aurait une grande portée.

Frank : On pourrait aussi examiner les nouveaux cas et constituer un dossier. Si la Commune avait toujours fait son devoir, il n'y aurait pas tant de contribuables en retard.

M. Vaucher : Le nombre des arriérés dépend des crises industrielles. Le résultat du travail de la commission, c'est zéro (11)

On passe au vote. La suppression de la

Commission est décidée par 20 voix contre 18.

La commission chargée de s'occuper du renouvellement du mobilier scolaire est supprimée par 20 voix, sans opposition, ni discussion.

Vient la commission chargée d'examiner le rapport sur la création d'une Maternité.

M. W. Jeanerret, directeur de police, déclare se mettre à la disposition de cette commission si elle désire reprendre son travail.

M. le Dr Monnier pense qu'il convient de surseoir à l'étude de la question vu le manque de fonds.

M. Jaquet demande le maintien de la commission. La question de la maternité a une importance capitale. Il peut se trouver de généreux donateurs qui en hâteront la solution.

Paul Graber verrait avec regret qu'on ne poursuive pas le travail commencé. Si on n'étudie pas les sacrifices auxquels on devra s'engager, on n'avancera jamais.

M. le Dr Bourquin parle aussi en faveur du maintien ; le travail sera fait.

M. Payot rappelle qu'il avait été question de louer un local pour y installer une maternité. Cela vaut la peine de poursuivre ce projet. Il n'est point nécessaire de construire. Il verra le maintien.

Luginbuhl est surpris que dans une ville aussi importante que La Chaux-de-Fonds on n'ait pas encore de maternité. Il demande aussi le maintien de la commission.

La commission est maintenue sans opposition. Le bureau a composé de sept membres, soit : de nos camarades Georges Dubois-Lemrich, Edmond Breguet, et Charles Schurch et de MM. Dr A. Benoît, Paul Jaquet, Dr Eug. Bourquin et Dr A. Monnier.

Concernant la commission chargée de s'occuper de la construction d'un deuxième grand canal collecteur, Justin Stauffer directeur des travaux publics déclare qu'il est nécessaire de la maintenir puisque la dite construction est à l'étude.

Cette commission est maintenue sans opposition et est composée de 9 membres, nommés par le bureau, soit de nos camarades Edmond Breguet, Georges Dubois, Numa Robert-Waelti et Henri Hertig et de MM. Albert Maire, Franz Kaufmann, Théophile Payot, Arnold Bolle et Paul Jaquet.

La commission des maisons communales est également maintenue sans opposition.

Elle est composée de 11 membres : soit de nos camarades Paul Graber, Adamir Sandoz, Arm. Sandiz, C. Frank, E. Breguet, A. Lalive, C. Jacot et de MM. Albert Kocher, A. Tripet, A. Schwob et Haeggli.

### Ouverture d'un Magasin des Services Industriels

Au nom du Conseil communal, notre camarade Maurice Maire rapporte à l'appui d'une demande de crédit concernant l'ouverture d'un magasin d'exposition pour les Services Industriels. Aux ateliers du gaz et de l'électricité sont actuellement attachés des magasins qui, par leur situation excentrique, obligent la population à de longues courses. Les Services Industriels ont fait des démarches pour trouver des locaux mieux situés, attendu, au surplus que deux concessionnaires ayant installé de beaux magasins à la rue Léopold-Robert, la concurrence devient ainsi dangereuse et les obligent à se placer dans une situation telle qu'ils puissent rivaliser avec les commerces privés. Après plusieurs démarches, les Services Industriels ont saisi avec empressement une offre favorable. L'Union Immobilière S. A. est disposée à louer un beau local, Léopold-Robert 58, pour un prix de 3700 fr. par an. On pourrait y installer un magasin et un atelier dans un local attenant. Le prix d'aménagement s'éleverait à 6500 fr. Le Conseil communal demande donc au Conseil général de lui accorder un crédit pour l'agencement des locaux en question. Le bail aurait une durée de huit ans.

Une longue discussion s'engage.

M. le Dr Benoît demande le renvoi à l'étude d'une commission, sans, du reste, en exposer les raisons.

Maire répond que cela lui paraît impossible puisque la commission des Services Industriels s'en est occupée à maintes reprises et était d'accord avec la demande de crédit. Le Conseil communal était également d'accord.

Paul Graber pense qu'après l'exposé de Maire il est urgent de passer à l'ordre du jour, si la Commune ne veut pas courir le risque de perdre une excellente occasion.

M. Schöchlin étant concessionnaire dit qu'il lui est difficile de prendre position. Ce qui ne l'empêche pas de déclarer que la dépense est suffisante pour nécessiter le renvoi à une commission ! Il faudrait étudier en particulier le rendement du magasin.

Maurice Maire : Malgré qu'il s'en défende, M. Schöchlin parle en intéressé. Son point de vue ne peut évidemment pas être celui de la Commune. On a déjà vu cela à maintes reprises. Il est naturel que les concessionnaires cherchent avant tout à obtenir un bénéfice plus grand de leurs entreprises, tandis que le Conseil communal cherche à satisfaire l'intérêt général de la Commune. On n'a pas d'éléments d'appréciation pour établir le rendement dont parle M. Schöchlin, mais qui doute que messieurs les concessionnaires nous les donnent. Ceux-ci ont installé des magasins plus coûteux que le nôtre ; ils ont estimé qu'ils devaient venir s'installer sur la grand-rue ; nous devons donc faire le même raisonnement et s'efforcer de s'installer dans les meilleures conditions. C'est ce que nous avons fait : le loyer et les frais divers sont peu élevés. Il faut, ou bien mettre nos magasins à la portée du public, ou bien renoncer à développer nos ventes. La concurrence est actuel-

lement intenable si nous restons en état d'infériorité.

M. le Dr Bourquin estime qu'il faut se placer au point de vue des intérêts de la Commune. Vu l'état actuel de nos finances, les bénéfices que nous pourrions réaliser seront les bienvenus. Il est pour le vote immédiat.

F. Eymann fait remarquer que la commission du budget, qui a aussi eu le souci de trouver de nouvelles ressources, fut unanime pour appuyer le projet ; cela montre bien qu'elle ne craint pas les aléas. Même s'il n'y avait pas de bénéfices, il vaut la peine de faire un petit sacrifice pour lancer un beau magasin dans un endroit favorable.

M. Albert Maire trouve que le renvoi à une commission serait gentil (sic) pour avoir l'opinion des commerçants compétents !

Maurice Maire ne s'opposerait pas au renvoi s'il n'avait reçu une lettre de l'Union Immobilière S. A. qui fixe que la location devra commencer au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Si le Conseil général ne donne pas son assentiment on risque de laisser échapper une excellente occasion.

M. le Dr Monnier trouve la durée du bail un peu longue ; on aurait dû faire un essai de cinq ans.

M. Scharpf parlant de « carte forcée », M. Maire lui répond que le Conseil général est libre de refuser son consentement ; le contrat n'est pas encore signé. Il est donc parfaitement déplacé de parler de « carte forcée ». La durée du bail a été établie après discussion ; les propriétaires exigeaient une durée de 10 ans.

La discussion est close. Le renvoi à une commission est écarté à la majorité moins 7 voix.

Au vote d'ensemble, le crédit est voté à l'unanimité moins une voix (celle de M. Schöchlin !).

### Motions

Quelques conseillers radicaux motionnent en faveur de nouvelles modifications à apporter au règlement organique de la Commune du 26 novembre 1897, révisé le 13 janvier 1898.

M. Mosimann accepte la motion au nom du Conseil communal.

Numa Robert-Waelti propose qu'on profite de l'occasion pour changer le système de nomination des commissions et de le simplifier.

La motion est votée à l'unanimité. Le rapport de la commission du budget sera examiné dans la prochaine séance qui aura lieu vendredi prochain, à 8 heures du soir.

Séance levée à 7 h. 1/2.

## Echos de la guerre

### Les femmes aux enterrements

Saviez-vous qu'à Marseille les femmes ne suivent pas les enterrements ? Ne suivaient pas, faudrait-il dire, car la guerre vient d'abolir cette ancienne coutume, et c'est une petite révolution dans les mœurs marseillaises.

Elle n'a encore son effet que pour les enterrements de soldats. Mais nul doute qu'elle s'étende bientôt à tous les convois funèbres.

Ce ne sont pas seulement des considérations d'ordre moral qui l'ont provoquée. Il arrive souvent, en effet, que le défunt, à cette heure où l'élément masculin est raréfié à l'arrière, risque de s'en aller presque seul à sa dernière demeure, faute de parents et d'amis disponibles. Une œuvre, il est vrai, s'est créée pour éviter cette solitude derrière les corbillards, mais ces personnages ont quelque chose d'officiel et ne remplaceront jamais la famille, la vraie famille, laquelle, si elle manque d'hommes, compte toujours quelques femmes. Voilà pourquoi les femmes marseillaises ont rompu avec la tradition locale et se sont conformées à l'usage de toutes les grandes villes françaises.

### Une femme pasteur en Allemagne

D'après la « Chronique du Mont-Christien », éditée à Tubingue, le consistoire méthodiste de Berlin vient d'engager comme prédicatrice Mlle Gertrude von Petzold. Celle-ci est allemande, étudiante en théologie des universités d'Edimbourg, Oxford et Berlin ; elle habitait l'Angleterre et les Etats-Unis depuis onze ans et est entrée en Allemagne par suite de la guerre.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

**Nominations.** — Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Charles Godet, chimiste, aux fonctions de directeur de la station d'essais viticoles, à Auvornier, en remplacement du citoyen Henri Lozeron, décédé, et le citoyen Edouard Baud, actuellement maître d'horticulture à Cernier, au poste de chef de culture de la station d'essais viticoles, à Auvornier.

### NEUCHÂTEL

**Société fraternelle de prévoyance.** — La section de Neuchâtel a eu vendredi soir son assemblée générale annuelle. Dans son rapport, le comité constate que pendant l'année 1915, la caisse de la section a été mise à contribution d'une façon extraordinaire, les indemnités s'étant élevées à 17,834 fr. 50 dans la section des hommes, où 223 sociétaires ont été malades pour un total de 5849 journées.

Dans les sections des femmes, 53 sociétaires ont touché ensemble la somme de 3855 francs pour 1786 journées.

Les cotisations et les dons ont produit 13,953 fr. 80 chez les hommes ; déficit : 4770 francs 50, couvert par les versements de la



caisse centrale. Chez les femmes, les recettes ont été de 2605 fr. 95 et le déficit est de 1392 fr. 80.

La section des hommes comptait, au 31 décembre 1915, 570 membres. Diminution sur 1914 : 12. Celle des femmes, 140 membres, soit le même nombre que l'année précédente.

En panne. — Un court-circuit à l'usine de Champ-Bougin a produit une interruption d'une durée de trente minutes dans le service des tramways vendredi après-midi vers trois heures.

LE LOCLE

Le Bâtard Rouge. — C'est donc hier soir, au Casino, que la Théâtrale Ouvrière a répété le beau drame qui est le « Bâtard Rouge ». Le compte-rendu louangeux qui suivit la représentation donnée le 1er janvier écoulé peut être redit ici, la réussite fut aussi complète hier qu'au Nouvel-An, même il nous semble qu'un certain progrès s'est accompli depuis. Nous l'avons déjà dit et le répétons : les artistes amateurs de la « Théâtrale » jouent avec beaucoup d'aisance et avec du naturel dans la pose, l'action et le geste, les jeux de scène sont bien étudiés et ont contribué à rendre l'illusion aussi complète que possible.

FLEURIER. — Parti socialiste. — Assemblée générale le mercredi 2 février, à 8 heures et quart du soir, au local. Ordre du jour : Appel ; Verbal ; Rapport annuel ; Rapport du caissier ; Rapport des vérificateurs de comptes ; Nomination du Comité, des vérificateurs et des délégués au Comité de district ; Communications relatives : au referendum contre l'augmentation des impôts ; à la souscription pour couvrir les frais des procès intentés à la « Sentinelle » ; à l'arbre de Noël ; à l'achat d'un appareil polygraphique ; Divers. Présence obligatoire. Le Comité.

LA CHAUX-DE-FONDS

Fête des Jeunes socialistes. — Les sections romandes des Jeunes socialistes ont célébré, hier après-midi, au Cercle ouvrier, leur fête annuelle. Un grand nombre de jeunes des sections du Locle, de Neuchâtel et de St-Imier entre autres et pas mal de vieux y assistaient. L'allocation de bienvenue a été prononcée par le camarade Schnegg de la section de La Chaux-de-Fonds.

Dans un discours très bien tourné Arthur Schnegg a montré qu'elle est la situation actuelle ; c'est la seconde fois que les Jeunes se réunissent depuis la guerre et au milieu de son atmosphère de sauvagerie. Il a analysé les causes de la guerre, son origine capitaliste et a conclu en disant que le prolétariat est en partie responsable par son ignorance. Les conséquences à tirer pour lui c'est qu'il doit arracher à tous prix la jeunesse prolétarienne de l'éducation bourgeoise et que les parents fassent tout leur possible pour que leurs enfants deviennent membres des Jeunes socialistes.

Le camarade Nicolet de la section du Locle a parlé au nom de Comité central de la Fédération romande et a souhaité pleine réussite à la fête. Il a également exprimé quelques réflexions dans le même sens que Schnegg.

Un délégué bernois, le camarade Balami, a apporté les saluts fraternels de la section bernoise et du Comité central suisse. Il a fait un bref rapport sur l'activité des Jeunes socialistes de la Suisse allemande et leur manière de travailler quant à la propagande et aux divertissements.

Entre temps, on a entendu un grand nombre de productions musicales, du chant des monologues, des récitations, des chœurs, dans le détail desquelles nous ne pouvons pas entrer faute de place ; le moins que vous en puissiez dire c'est qu'elles ont été fort goûtées et applaudies.

Le soir, la représentation de « Blanchette » a obtenu de nouveau un magnifique succès devant une salle comble. Ajoutons en terminant que l'orchestre « La Symphonie » prêtait son bienveillant concours, lequel, comme toujours, a été très apprécié.

Football. — La rencontre amicale que nous avions annoncée pour hier, à Genève, entre Servette I et Chaux-de-Fonds I, s'est terminée par la victoire des Genevois qui l'ont emporté par 2 buts contre 1. Il est toutefois juste de dire, à la décharge des Chaux-de-Fonniers, que quelques minutes avant la fin la partie était nulle, chaque équipe ayant marqué une fois. C'est alors qu'un arrière de l'équipe montagnarde, ensuite d'un coup malheureux, marqua lui-même contre son propre camp. La victoire n'en reste pas moins aux Genevois qui ont fait, hier, une des plus belles parties de la saison.

Soirée théâtrale à la Croix-Bleue. — Nous aurons le plaisir d'entendre, jeudi 3 février, à la Croix-Bleue, la Littéraire abstinente du Locle, qui jouera deux pièces à succès de R. Buhler. « Le Fatal Devoir », pièce costumée en deux actes, est un drame réaliste des plus émouvants. La scène se passe à la frontière franco-allemande ; l'auteur tiendra lui-même un des principaux rôles. « Le Mort qui ressuscite », pièce en un acte, est une désopilante comédie, un fou-rire continu, qui déride les plus moroses.

Ces deux pièces furent jouées pour la première fois au Locle, le mois dernier, et ont obtenu un franc succès. Auteur et acteurs furent vivement applaudis.

La Fanfare de tempérance prêtera son bienveillant concours. Nul doute que cette soirée obtienne le même succès qu'au Locle.

Echecs. — Tous les membres du Groupe des Echecs du Cercle ouvrier sont priés d'assister à

l'assemblée générale de ce soir, à 8 heures et demie. Important.

Théâtre. — Samedi soir, la Pédagogique de notre ville a donné, devant une salle comble, sa quatrième et dernière représentation. Inutile de dire qu'elle a obtenu un succès aussi complet que les précédents. Encore une fois, nous ne pouvons que féliciter les membres de la Pédagogique de nous offrir ainsi, chaque année, des spectacles qui sont tout à la fois populaires et artistiques.

Hier soir, la troupe Guyot a donné une excellente interprétation d'une farce américaine « Mon Bébé » qui a provoqué un interminable accès de fou-rire. Cette pièce n'est évidemment pas du théâtre de premier ordre ; les fils de l'action y sont un peu grossiers, les situations péchent parfois par un excès de cocasserie et l'auteur n'a pas su toujours éviter l'écueil du grotesque. Mais, on rit et cela excuse bien des choses !

La tournée Guyot nous revient dans quinze jours avec « L'aventure » et « Les surprises du divorce ».

Conférence publique. — M. Charles Cornaz, inspecteur du matériel scolaire à Neuchâtel, s'est spécialisé dans l'étude des oiseaux du pays. C'est de ce petit monde ailé qu'il parlera mardi soir, à 8 1/2 heures, à l'Amphithéâtre. Il le montrera d'ailleurs aussi en projections colorisées.

« La Persévérante ». — La Musique « La Persévérante » a, dans sa dernière assemblée générale, constitué son comité, pour l'année 1916, comme suit : Président, Henri Durig, Nord 45 ; vice-président, Alfred Crevoisier ; secrétaire, W. Chapuis, Commerce 143 ; vice-secrétaire, René Froidevaux ; caissier, Ed. Muhlethaler, Nord 174 ; vice-caissier, Gaston Veyat ; archiviste, Charles Droz ; assesseur, Jules Jobin.

Alfred Crevoisier, Ignace Comte, Charles Droz et E. Chapuis ont été appelés à constituer la commission musicale, et M. Aug. Talon a été confirmé dans ses fonctions de directeur.

Elle profite de l'occasion pour faire appel aux jeunes gens et aux membres des organisations ouvrières pratiquant la musique qui jusqu'à ce jour sont restés indifférents. Plus que jamais, vu les circonstances actuelles, les musiciens épars ou indécis devraient se grouper autour du faisceau musical, que forme la « Persévérante », au sein de nos organisations ouvrières locales.

Les personnes intéressées, peuvent se renseigner auprès d'un membre du Comité ci-dessus désigné ou se présenter les soirs de répétitions, chaque vendredi, au local, Cercle ouvrier.

Séance du Comité des membres passifs, mardi soir, à 8 heures et demie, au Cercle ouvrier.

Cours à Beau-Site. — Rappelons que c'est cette semaine que commence à Beau Site une nouvelle période de cours. (Voir aux annonces).

Don. — Le Foyer pour jeunes filles a reçu avec la plus vive reconnaissance le beau don de 25 fr., de la part de Mme et M. T. C. S.

Jeunesse socialiste et Cercle ouvrier. — Sous-sections de gymnastique, séance aux Crêts, ce soir à 8 h.

Conférence religieuse. — Ce soir, à 8 h. et quart, au Temple Indépendant, conférence de MM. les pasteurs Sauvin et Joseph. (Voir aux annonces).

LA GUERRE

FRONT FRANCO-ANGLO-BELGE

Communiqué français

Les Allemands ont attaqué hier soir nos positions au sud de la Somme, en face de Dompierre. Par deux fois l'infanterie ennemie a été rejetée dans ses tranchées par nos tirs de barrage et par notre fusillade. Rien d'important sur le reste du front.

Un ultimatum de M. Wilson

Le correspondant du « World » à Washington télégraphie que M. Wilson a donné à l'Allemagne jusqu'au 2 février pour désavouer la destruction du « Lusitania ».

Un zeppelin bombarde Paris

24 tués

Paris, 30 janvier.

A 21 heures, un zeppelin est signalé se dirigeant vers Paris. L'alarme est immédiatement donnée. Les mesures de précautions sont prises. En quelques minutes la ville est plongée dans l'obscurité. Les projecteurs fouillent le ciel de tous côtés. Vers 23 heures, plusieurs détonations sont entendues. Les bombes viennent d'être jetées. Il y a quelques victimes et des dégâts matériels.

Paris, 30 janvier.

Le zeppelin qui a survolé Paris a jeté 13 bombes. Il y a eu, dit-on, au total sept tués et 22 blessés. En un seul point quinze personnes ont été atteintes. Sur un autre point un homme, trois femmes et deux enfants ont été tués. Neuf maisons se sont écroulées. Sur plusieurs autres points les bombes ont occasionné des dégâts matériels ou même ont produit de simples excavations sans faire de victimes.

Presque toutes les victimes ont été tuées dans leur maison. Il n'y a aucun tué dans la rue. Sur les lieux se trouvent M. Poincaré, M. Malvy, les généraux Clergerie et Godevin, les préfets de police et de la Seine.

Le zeppelin survolait Paris à l'altitude de 3500 mètres et il a pu ainsi échapper aux recherches rendues déjà difficiles par une brume épaisse.

Celle-ci couvrait la ville jusqu'à une altitude de 7 à 800 m. ; elle a arrêté l'effet des projecteurs et gêné considérablement le tir des canons.

Cependant, plusieurs aéroplanes ont pris en chasse l'aéronef et ont tiré sur lui au moment où il s'éloignait.

A une heure dix, l'éclairage a été rétabli dans Paris et la fin de l'alerte annoncée par des sonneries de pompiers.

Paris, 30 janvier.

Le « Journal », dans sa dernière édition publie une interview d'un des aviateurs qui ont participé à la chasse du zeppelin organisée, au Bourget, par le sous-secrétaire d'Etat. L'aviateur a déclaré que, sur trente appareils qui ont pris l'air vingt minutes ont rencontré le zeppelin et un seul a pu l'approcher et lui livrer combat.

L'aviateur est persuadé que l'action de l'escadrille a troublé le zeppelin dans l'accomplissement de son crime.

Paris, 30 janvier.

M. Poincaré et M. Malvy ont visité dimanche matin, à l'hôpital, une dizaine de personnes blessées par le zeppelin. Ils ont parcouru à nouveau le théâtre des exploits du dirigeable, où une foule nombreuse stationne, commentant avec calme les événements.

Le nombre des personnes tuées atteindrait vingt-quatre, dont quelques-unes ne sont pas encore identifiées. Les victimes identifiées comprennent neuf femmes tuées, quatorze blessées, huit hommes tués, douze blessés, deux enfants blessés.

Une bombe a crevé la voûte du Métropolitain, faisant une ouverture de cinq à six mètres. Une deuxième a traversé entièrement un immeuble de trois étages, une troisième a démolí la moitié d'un immeuble de trois étages, une quatrième a démolí la moitié d'un immeuble de cinq étages, une cinquième a causé les mêmes dégâts à un autre immeuble, une sixième a provoqué des dégâts importants dans un immeuble de cinq étages, une septième a démolí un immeuble d'un étage, une huitième est tombée sur la chaussée, arrachant portes et fenêtres d'un immeuble voisin, une neuvième a démolí le côté d'un immeuble de cinq étages, une dixième a traversé un atelier, une onzième est tombée sur un tas de pavés, une douzième a démolí un pavillon d'un étage. Une bombe n'a pas éclaté.

LES DÉPÊCHES

Tirs d'artillerie

PARIS, 30. — (Havas). — Officiel. — En Artois, au sud du chemin de Neuville à La Folie, nous avons fait exploser une mine qui a bouleversé les galeries ennemies. Notre artillerie a exécuté des tirs de destruction sur le centre de ravitaillement de Sallaumines, au sud-est de Lens, sur les parcs et un bivouac au nord de Vimy.

Entre la Somme et l'Oise, nos batteries ont pris sous leur feu des troupes en mouvement dans la région de Beuvraigne et une colonne ennemie sur la route de Laucourt à Roye.

Au nord de l'Aisne, en face de Soupir, nous avons détruit par notre feu un ouvrage allemand.

A l'est de Reims, tirs très efficaces de nos canons de tranchée sur les organisations adverses de Cernay.

En Alsace, bombardement des positions ennemies à Aspach, au nord d'Altkirch.

Les zeppelins sur Paris

Une nouvelle incursion

PARIS, 30. — (Havas). — Une alerte de zeppelin a été de nouveau sonnée à Paris, dimanche soir, à 21 h. 50. Toutes les mesures de précaution ont été aussitôt prises.

PARIS, 30. — (Havas). — A 21 heures 50, la préfecture de police a été avisée qu'un zeppelin était signalé, provenant du nord. On ne sait pas exactement dans quelle direction le dirigeable se meut, mais par mesure de précaution on a fait éteindre toutes les lumières de Paris et de la banlieue.

A 22 heures retentirent les sonneries de clairon et les mesures arrêtées d'avance furent aussitôt exécutées.

Exploit d'avion

PARIS, 30. — On mande de la Haye au « Matin » :

Un aviateur allié a détruit complètement un train, en Belgique, à coups de bombes.

Salonique ne serait pas attaquée

ATHENES, 31. — Dans les milieux généralement bien informés, on indique que les puissances du centre n'ont pas l'intention d'attaquer Salonique. Elles poursuivaient le but d'attirer ici quatre ou cinq cents mille hommes de troupes alliées, et maintenant que leur but est atteint, elles se contenteraient de laisser un rideau de troupes destinées à immobiliser les soldats de France et d'Angleterre.

Explosion dans une fabrique de poudre

MUNICH, 30. — La « Correspondance Hoffmann » annonce :

Hier après-midi, dans une fabrique de poudre privée, près de Rosenheim, une légère explosion s'est produite. Les dégâts matériels ne sont pas très importants ; par contre, quelques personnes ont été victimes de l'explosion.

Collision de train

CALCAM (Prusse), 30. — Wolff. — Hier ma-

tin, par un épais brouillard, un train express est entré en collision avec un train sanitaire.

D'après les constatations faites jusqu'à présent, un voyageur du train express a été tué. Le mécanicien, le chauffeur et quatre voyageurs ont été blessés.

Une crise du charbon en Italie

MILAN, 30. — Au sujet du Conseil des ministres d'hier, le « Secolo » dit : « Ces derniers jours sont arrivées de Sicile des nouvelles alarmantes au sujet du prix du charbon, qui est monté à 200 livres par tonnes, ce qui rend presque impossible la continuation de l'exploitation des raffineries de soufre. Les entrepreneurs déclarent qu'ils seront obligés de fermer leurs exploitations. Cette mesure atteindrait environ 10,000 ouvriers. »

« MM. Salandra et Cavasola ont été informés de cet état de choses il y a quelques jours. Ils ont pris immédiatement les mesures nécessaires afin d'empêcher la fermeture des raffineries de soufre. »

« La direction des chemins de fer s'est engagée à livrer à un prix modéré une certaine quantité de charbon provenant des différents dépôts. »

Le « Secolo » fait remarquer que malgré ces mesures la crise du charbon n'est pas encore terminée.

Une Coopérative laitière

BALE 31. — (Dép. part.) Hier, des délégués d'un grand nombre de coopératives de toutes les contrées du pays étaient réunis ici pour discuter la fondation d'une laiterie coopérative. Cette fondation a été votée et la nouvelle société s'appellera « Coopérative laitière des Sociétés suisses de Consommation ». Elle aura son siège à Bâle. Son but principal sera : de veiller à la sauvegarde mutuelle et collective des intérêts des sociétaires, lors de l'achat de lait frais ; de créer, en louant et en exploitant des établissements destinés à l'achat commun du lait frais et à sa manutention ou, éventuellement, en transformant le lait en produits laitiers ; en participant aux entreprises et organisations pouvant servir les intérêts de la société ; en créant ou en alimentant un fonds collectif indivisible.

Immédiatement, un assez grand nombre de sociétés ont déclaré vouloir adhérer à ce nouvel organe coopératif dont le travail commencera incessamment.

L'Assemblée du Grütli

ZURICH, 30. — A l'assemblée extraordinaire du Grütliverein qui eut lieu à la Maison du Peuple à Zurich, étaient présents 274 mandataires représentant 200 sections. Y ont assisté en outre, comme vétérans, Henri Scherrer, conseiller aux Etats, de Saint-Gall, Greulich, de Zurich, le conseiller d'Etat Ernst de Zurich. Le pasteur Pfluger a été élu président.

Après plusieurs heures de discussion, l'assemblée est tombée d'accord et a décidé à l'unanimité ce qui suit :

1. Le Grütliverein continue d'exister comme association centrale.

2. Le comité central est autorisé à entamer, sur la base des propositions du comité directeur du Parti socialiste suisse, des pourparlers ayant spécialement pour objet de réaliser l'unité complète dans l'organisation du parti socialiste, en tenant compte de toutes les institutions et corporations du Grütliverein suisse. Le comité soumettra le résultat de ces pourparlers à une future assemblée des délégués.

Le pasteur Pfluger, président central, déclare, au nom du comité, que celui-ci commencera les pourparlers sans délai.

Pour la convocation des Chambres

BROC, 30. — Les Unions ouvrières de Bulle et de Broc avaient convoqué hier, à Broc, une assemblée populaire pour demander la convocation des Chambres fédérales. Un grand nombre de citoyens prirent part à cette manifestation.

Un ordre du jour fut voté, demandant la convocation immédiate des Chambres. Cette résolution a été transmise au Conseil fédéral.

Noyade

ST-URSANNE, 31. — Un vieillard, pensionnaire à l'hospice de St-Ursanne, en cherchant des branches de saule le long du Doubs pour fabriquer des paniers, est tombé à l'eau. Des enfants, témoins de l'accident, donnèrent l'alarme, mais les secours arrivèrent trop tard. On ne retira de l'eau qu'un cadavre.

Les broderies

ST-GALL, 31. — L'assemblée générale extraordinaire de l'Union suisse des broderies à la navette, qui avait réuni plus de 500 membres, a voté une résolution insistant sur la situation actuelle très difficile des broderies à la navette et qualifiant d'inévitable le renvoi d'ouvriers.

APOLLO Exceptionnellement toute la semaine Représentations à moitié prix 3<sup>me</sup> 0.25 2<sup>me</sup> 0.50 1<sup>re</sup> 0.70 Réservées 1 fr. IMPRIMERIE COOPERATIVE S. E. Ch.-de-Fds



# Grande Salle de la Croix-Bleue

Portes, 7 1/4 h. **JEUDI 3 FÉVRIER 1916** Rideau, 8 h.

## Soirée Littéraire et Musicale

organisée par le

**Groupe littéraire abstinent UXUOR** (Direction R. Buhler) avec le bienveillant concours de la

**Musique de la Croix-Bleue** (Direction E. Juillerat)

Programme :

### Le Fatal Devoir

Drame réaliste en 2 actes, par R. Buhler. (Personnages costumés)

### LE MORT QUI RESSUSCITE

Comédie en 1 acte, par R. Buhler

Les dames sont priées d'enlever leur chapeau

Prix des places : Réservées, fr. 1.— ; simples, fr. 0.80

Les billets sont en vente aux Magasins de musique **H. Witschi-Ben-guerel**, Numa-Droz 27 ; **R. Reinert**, Léopold-Robert 59 ; **M. Sahli**, concierge de la Croix-Bleue. 9041

## Grande Salle du Stand des Armes-Réunies

LA CHAUX-DE-FONDS

Du Mardi 1er au Vendredi 4 Février 1916

## Photo-Drame de la Création

L'Histoire du Monde selon la Bible, la Science et l'Histoire

Conférences en 4 parties

avec Projections et Films cinématographiques

En Matinée, à 3 h.

Soirée, à 8 h.

Mardi 1 <sup>er</sup> février	1 <sup>re</sup> partie	2 <sup>de</sup> partie
Mercredi 2	3 <sup>de</sup> partie	4 <sup>de</sup> partie
Jouidi 3	1 <sup>re</sup> partie	2 <sup>de</sup> partie
Vendredi 4	3 <sup>de</sup> partie	4 <sup>de</sup> partie

1<sup>re</sup> partie De la Création à Abraham.  
2<sup>de</sup> partie D'Abraham à la captivité de Babylone.  
3<sup>de</sup> partie De Daniel à l'Ascension de Jésus-Christ.  
4<sup>de</sup> partie De la Pentecôte au retour de Christ.

Œuvre grandiose du pasteur **RUSSEL** de Brooklyn, N.-Y. Présentée avec un succès croissant dans les principales villes du monde par l'Association des Etudiants de la Bible.

Entrée libre Invitation à tous Pas de collecte  
Les enfants au-dessous de 16 ans ne seront pas admis. 9153

## Union Chrétienne, Beau-Site

## Cours commerciaux

Période de Février à Mai 1916

Chaque cours de 30 heures de leçons se donne de 8 h. à 10 h. du soir.

Allemand - Anglais - Sténographie - Comptabilité - Arithmétique commerciale - Français pour Allemands

Prix par cours de 30 heures :

Fr. 4.— pour les membres des Unions chrétiennes ; fr. 4.50 pour les autres personnes ; payable lors de l'inscription.

Ouverture des Cours : Lundi 31 janvier, à 8 h. du soir  
H31801C 9116

Des programmes détaillés sont à la disposition du public à Beau-Site et aux Magasins de l'Ancre, où l'on reçoit également les inscriptions.

## TEMPLE COMMUNAL

Mercredi 2 Février 1916

Portes : 7 1/4 heures Concert : 8 1/4 heures précises

## Grand Festival de Bienfaisance

au bénéfice des

Croix-Rouge italienne Croix-Rouge française

et de

l'Œuvre des mutilés de la Guerre

avec le concours de

### MARIA CASTELLAZZI

SOPRANO

Johnny AUBERT M<sup>me</sup> LAMBERT-GENTIL

Pianiste

Professeur

La Musique militaire Les Armes-Réunies

Direction : M. L. FONTBONNE, prof.

L'UNION CHORALE

Direction : M. G. PANTILLON, prof.

PRIX DES PLACES : Galeries numérotées, fr. 3.— et fr. 2.— ; Amphithéâtre de face numérotées, fr. 2.50 ; Amphithéâtre de côté et Parterre de face, fr. 1.50 ; Parterre de côté, fr. 1.—.

Billets à l'avance au magasin de musique **veuve Léopold BECK** et le soir du concert, au Temple, porte de la Tour. H-20417-C 9158

## TEMPLE INDÉPENDANT

Le 30 Janvier, à 8 heures, les 31 Janvier, 1er et 2 Février à 8 1/4 heures du soir

### Quatre Réunions d'appel et de consécration

par MM. les pasteurs SAUVIN et JOSEPH, de Genève

Sujet général : Un riche programme de vie et d'action

Lundi, mardi et mercredi, à 4 1/2 heures, au Presbytère

Réunions de sanctification, Etudes sur l'apôtre Pierre

Toutes ces réunions, organisées par l'Eglise indépendante, sont publiques. — On chantera dans le Psautier indépendant. H21420C 9161

## Maison spéciale de Deuil

### Chapeaux de Crêpe

et Grenadine

Couronnes mortuaires

Linceuls

Coussins

Voyez les Etalages

### PANIER FLEURI

PLACE HOTEL-DE-VILLE 9035

Assurance-Vie. Dès que vous le ou rez, assurez-vous auprès de la « Patria », qui est une société suisse, basée sur le principe de la mutualité absolue. Pas d'entrée pour les abonnés à « La Sentinelle ». S'adresser à P. Humbert, La Jaluse, Le Locle. 8098

Les parents prudents et soucieux de leur bien-être n'emploient que mes articles pour hommes, en 1<sup>re</sup> qual. à 3 fr. la 1/2 douz. Poudre de talc à fr. 1.40 la boîte. — Sécurité. Discretion absolue. — Maison Emile, Pares 31, Neuchâtel. 9115

## A tout seigneur, tout honneur !

Les Pastilles Wybert-Gaba sont depuis 70 ans un remède indispensable dans les familles. Leur efficacité est sans pareille contre les catarrhes, irritations, maux de gorge, bronchites, influenza, asthme, etc.

Refusez toute imitation ! Les Pastilles Wybert-Gaba se vendent partout, mais seulement dans des boîtes bleues, à 1 franc. 8697

Téléphone 2.82

## Vieilles Laines

tricotées

Chiffons, 0.15 à 0.20 le kilo, selon qualité.

Etoffes de laine, drap, Caoutchoucs.

Os, laiton, cuivre, plomb, zinc, fer et fonte et papier de n'importe quelle quantité et aux plus hauts prix. 9122

Demandez les prix chez moi avant de vendre vos laines, métaux ou autres articles.

Gaspard ULLMO

Collège 18

LA CHAUX-DE-FONDS

## Chauffage

Anthracite belge, Coke de la Rhur toutes grosseurs, Coke de gaz, Houille, Boulets d'Anthracite, Briquettes, le tout de première qualité et aux plus bas prix du jour. — 500 sacs charbon de foyard qualité extra. — Tourbe sèche très bonne qualité, 1.20 le sac, rabais par quantité. — Bois de chauffage remis et sec ; le sac : Sapin fr. 1.30, Foyard fr. 1.40 ; troncs sapin fr. 1.40, foyard fr. 1.50. — Sapin et Foyard sec à vendre par stères par toises ; bois pour boulangeries. Le tout livré promptement à domicile. — Se recommande,

Pierre BARBIER

Chantier du Grenier, Téléphone 883

Ménage Jardiniers 5, Téléphone 883

Toujours acheteur de bois de service ou chauffage de toutes essences, sur pied ou abattu, à prix raisonnable. Paiement comptant. 9104

## A la Fourmi

5, Premier-Mars, 5

## COMPLETS Mécaniciens

Bleu 7.50 Noir 8.50

Boucherie-Charcuterie

Ed. SCHNEIDER

Rue du Soleil 4

Aujourd'hui et demain 7512

## BOUDIN frais

UN RETARD

de règles est rapidement combattu par l'emploi des Capsules Emménagogues de l'Institut Hygie, à Genève. Prix : Frs. 5.50.

## Acheveurs

On demande pour entrer de suite des acheveurs d'échappements pour pièces 15 et 18" ancrés. Travail bien rétribué. — S'adresser chez M. E. MAROKO, Numa Droz 146. 9120

Jeune garçon. On demande un jeune garçon robuste, de 12 à 14 ans, pour aider aux travaux de la campagne. Occasion d'apprendre l'allemand. — S'adresser rue Numa-Droz 93, au 3me. 9114

## Ressorts

Un bon adoucisseur est demandé à la Fabrique LE SOLEIL, Repos 7. 9140

Sertissages. Demoiselle sertisseuse demande à faire des heures de sertissages ; connaît aussi d'autres parties. — S'adresser Chapelle 13, au 2me étage. 9149

## Tailleurs

Deux bons appiécours trouveraient place stable dans la Maison JETTER, rue de la Serre 11 bis, ville.

Garçon. Jeune homme libéré des écoles pourrait entrer en qualité d'aide-jardinier et travaux divers. Suivant entente, il serait entièrement entretenu par le patron. Vie de famille assurée. — Pour renseignements, s'adresser à M. Dubois-Muriset, Magasin du Passage, rue de l'Hôtel-de-Ville, Le Locle. 9159

Cylindres. Horloger demande à acheter des assortiments cylindre toutes grandeurs, bonne qualité. Paiement comptant. — Offres sous chiffres 9095 au bureau de « La Sentinelle ».

On offre à faire des remontages de finissages, posages de cadrans et mise en boîtes pour pièces 8 jours. — S'adresser au bureau de « La Sentinelle ». 9124

## CINÉMA PALACE

Tous les soirs

Un

Drame parmi les Fauves

Cœur de Soldat

Montmartre

Prix réduits

I<sup>re</sup> 0.80, II<sup>me</sup> 0.50, III<sup>me</sup> 0.30

A louer de suite ou pour époque à convenir, rue de la Prévoyance 92, appartements modernes de 2 et 3 chambres et dépendances, cour et grands jardins potagers. Prix modérés. — S'adresser à M. Henri-Numa Jacot, gérant, rue Phil.-Henri Matthey 4 (Bel-Air). 8538

Appar'ements. A louer de suite ou pour le 30 avril, près du Collège de l'Ouest, un rez-de-chaussée moderne de 3 pièces, alcôve ; idem, un 2me étage et un sous-sol de 2 pièces, alcôve. — S'adr. au 1er étage, bureau, Nord 170, de 10 h. à midi. 8388

Pour cause de départ à louer pour beau sous-sol de trois belles chambres, grand alcôve, corridor, gaz et électricité installés, buanderie et grand cour. Prix fr. 420. — S'adresser rue A.-M. Piaget 45. 9136

A louer pour fin avril, un rez-de-chaussée de 3 chambres, alcôve éclairée, dépendances, jardin. Gaz et électricité installés. — S'adresser à M. Louis Robert, rue Winkelried 85. 9152

Chambre. A louer petite chambre meublée, prix fr. 12.—, à personne travaillant dehors. — S'ad. au bureau de « La Sentinelle ». 9154

## La Commune

offre à louer pour le 30 avril 1916 :

Charrière 18. Un beau pignon de 2 chambres, cuisine et dépendances. Fr. 23.— par mois. S'adresser Gérance Marché 18. 9164

Réparations de machines à coudre. Le soussigné se recommande pour réparations et nettoyage de machines à coudre. — M. Bouilliane, rue Sophie-Mairet 1 (Bel-Air). 9133

Football-Club „ÉTOILE“

Samedi 5 février 1916

## Souper - Choucroute

au local

Brasserie Rosat-Muller

Tous les membres honoraires, actifs, passifs, ainsi que les amis de la société, y sont cordialement invités. Se faire inscrire au local. 9166

Cadrans. On demande à domicile posages de cadrans métal ou autres, grandes pièces bon courant, également pièces Roskopf. — S'adresser Fleurs 26, 2me étage à droite. 9163

## Etat-civil de La Chaux-de-Fonds

du 28 janvier 1916

Naissance. — Walzer, Nelly-Jeanne, fille de Armand-Henri, horloger, et de Berthe-Alice née Binggeli, Bernoise.

Marriage civil. — Calame, Fritz-Albert, bottier, Neuchâtelois, et Jeanbourquin, Marthe-Cécile, couturière, Bernoise.

Décès. — 2349. Gai-Miniet, Célestine, épouse de Elisa-Emma née Rentsch, Italien, né le 23 septembre 1868. - 2350. Maire née Zaugg, Marie-Louise, épouse de Tell-Alexis, Neuchâtelois, née le 6 mars 1884.

# Occasion Exceptionnelle

Un stock

## LOUISINE RAYÉE

Teintes modernes

le mètre 1.40

Un stock

## Messaline rayée

Jolies dispositions

le mètre 1.75

Voyez nos étalages 9165

Avant de faire vos achats visitez notre Grande Vente annuelle de **BLANC** qui commencera lundi 7 février.

Société Anonyme  
des  
Grands Magasins

# Grosch & Greiff

La Chaux-de-Fonds